TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIBUNGU, le 18 septembre 195

RUANDA-URUNDI GEBIED RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE DE KIBUNGU

KIBUNGO

Réf. nº:

Annexe Biilage

Objet Voorwerp:

Retrait permis de conduire

Saleh bin Sultan .-

A Monsieur l'Agent Territorial DE CRAEMER

à

RWAMAGANA .-

Monsieur l'Agent Territorial,

Me référant à votre lettre N° 114/Just/DC du 21 août 1958, je vous demande de bien vouloir me faire savoir par quel jugement et aux quelles peines le nommé Saleh bin Sultan de Rwamagana a été condamné suite à vos P.V. 250/DC et 274.

Ces renseignements me sont nécessaires pour prendre la décision de retrait du permis de conduire.

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.

TERRITOIRE DU HUANDA-URUNDI

Rwamagana, le ler octobre 1958.

RUANDA-URUNDI GEBIED

() No 148 /Just./DC.

Résidence du Ruanda Territoire de Kibungu.-

Réf. nº:

Annexe Bijlage

Objet Voorwerp :

Retrait permis de conduire Saleh bin Sultan.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur,

Me référant votre lettre N° 3239/Just./M.
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le
nommé Saleh a été condemné à 500 francs d'amende
s uite P.V. N° 250/DC. et 1000 francs suite P.V. 274
suite au P.V. 250 Monsieur le Substitut du Procureur
du Roi a demandé une amende de 500 francs. Suite au
P.V. 274 j'ai moi même proposé 1000 francs à Saleh
bin Sultan.-

L'Agent Territorial, J. DE CRAEMER.-